

SEANCE du 12 décembre 2017

Convocation le 05.12.2017

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Alexandre LINTZ

Absente excusée : Virginie BILLARD-GARNICHAT

Absente ayant donné procuration : Virginie BILLARD-GARNICHAT a donné pouvoir à Jean-Christophe LEGLANTIER

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

M. Jean-Christophe LEGLANTIER ouvre la séance et rapporte que M. Alexandre LINTZ a démissionné dans ses fonctions de conseiller municipal à Saudoy en date du 10 octobre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de reconduire son adhésion au processus de certification PEFC afin de garantir la Qualité de la Gestion Durable des produits issus de la forêt communale, auprès des industriels, négociants et consommateurs.

APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sézanne –Sud-Ouest Marnais.

Suite à un imprévu, AUTORISE la signature d'un avenant au marché de travaux relatif au traitement de la turbidité à la station de pompage avec l'entreprise Gaz & Eaux, pour un montant de 5.986,29 € HT.

DECIDE d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel proposé par le Centre de Gestion de la Marne pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

DECIDE de renouveler la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-Xdemat pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition des actionnaires.

DECIDE de faire l'acquisition de divers matériels pour l'entretien et le désherbage des espaces publics dans le respect de la Charte de niveau 3 signée en juillet 2017 qui impose à la Collectivité de renoncer complètement à l'utilisation de produits phytosanitaires et ce, en vue de préserver la ressource en eau. Pour aider à la mise en œuvre des changements de pratiques, l'achat de matériels technique et spécifique peut être subventionné par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 50 %. Un dossier sera déposé en ce sens.

DEVENIR DES ECOLES DU RPI (Saudoy, Fontaine-Denis et Barbonne-Fayel) :

La collectivité s'oppose au projet de fermeture des écoles envisagé par la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest-Marnais à la rentrée prochaine.

Outre les arguments qui seront mis en avant dans la délibération et adressée aux services de l'Etat, une pétition est menée par la Collectivité auprès de la population afin d'appuyer cette prise de position.

Dans le cadre d'une sortie scolaire au sport d'hiver à Albiez-Montrond, du 26 au 31 mars 2018 au profit des élèves de CE1, CM1 et CM2, DECIDE d'allouer une subvention de 50 € par élève de Saudoy, soit un budget de 350 €.

DECIDE l'allouer une subvention de 65 € pour les 2 apprentis résidant à Saudoy, en formation au CFA Interpro de l'Aube.

Questions diverses :

- Réception de la 1^{ère} tranche de travaux d'éclairage public (Remplacement des lampes à LED).
Il reste à réaliser l'extension « rue des Tournois » et la pose de 2 lampadaires « rue du Plessis ».

- Semaine 51, distribution des colis de Noël aux anciens par les adjoints.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.



Fait à Saudoy, le 15 décembre 2017
Le Maire,
M. Jean-Christophe LEGLANTIER